



Conseil économique et social

Distr. générale
17 août 2012

Session de fond de 2012
Point 13, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil économique et social

[sur recommandation de la Commission de la science et de la technique
au service du développement (E/2012/31 et Corr.1)]

2012/5. Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Rappelant également sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et le mandat confié à celle-ci en vertu de ladite résolution,

Rappelant en outre sa résolution 2011/16 du 26 juillet 2011 sur le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial,

Rappelant la résolution 66/184 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2011, sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international²,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place : les technologies de l'information et de la communication au service du développement »³,

Notant que la Commission a soumis, en tant que document d'information, un rapport sur l'expérience acquise et les perspectives d'avenir s'agissant de l'application des textes issus du Sommet mondial⁴,

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687.

² A/67/66-E/2012/49.

³ E/CN.16/2010/3.

⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, document UNCTAD/DTL/STICT/2011/3.



Sachant gré au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu des rapports susmentionnés,

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

1. *Note* la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹, en particulier sa nature multipartite, le rôle joué par les organismes chefs de file qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et le rôle des commissions régionales et du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et remercie la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'aider à assurer la coordination à l'échelle du système de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial ;

2. *Prend note* des rapports respectifs et des résumés analytiques présentés par de nombreuses entités des Nations Unies en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission, et publiés sur le site Web de celle-ci, comme il l'a demandé dans sa résolution 2007/8 du 25 juillet 2007, et rappelle à quel point il importe qu'il y ait une coordination étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et avec le secrétariat de la Commission ;

3. *Note* la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial au niveau régional facilitée par les commissions régionales, comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international², notamment les mesures prises en la matière, et souligne qu'il faut continuer à chercher une solution aux problèmes particuliers à chaque région en s'attachant spécifiquement aux difficultés et aux obstacles qu'elle peut rencontrer en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les objectifs et principes énoncés par le Sommet mondial, surtout pour ce qui est des technologies de l'information et des communications au service du développement ;

4. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à coordonner la mise en œuvre multipartite des textes issus du Sommet mondial au moyen d'outils efficaces, avec pour objectif de mettre en commun les informations des principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, de repérer les questions à améliorer, et de débattre des modalités relatives à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre globale, encourage toutes les parties prenantes à continuer de contribuer à la base de données gérée par l'Union internationale des télécommunications sur la mise en œuvre des objectifs arrêtés au Sommet mondial, et invite les entités des Nations Unies à mettre à jour les informations sur leurs initiatives qui sont enregistrées dans la base de données ;

5. *Souligne* qu'il est urgent d'incorporer les recommandations formulées dans les textes issus du Sommet mondial aux directives révisées destinées aux équipes de pays des Nations Unies et portant sur la préparation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment d'y ajouter un volet sur les technologies de l'information et des communications au service du développement ;

6. *Note avec satisfaction* la tenue à Genève, du 14 au 18 mai 2012, du Forum 2012 de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information organisé par l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur

le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une structure multipartite pour l'application coordonnée des textes issus du Sommet et la facilitation de la mise en œuvre des grandes orientations de celui-ci ;

7. *Invite* tous les pays à s'abstenir, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour bâtir la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays visés et nuiraient au bien-être de leurs habitants ;

8. *Se félicite* des progrès soulignés dans le rapport du Secrétaire général², en particulier du fait que, grâce à la croissance rapide de la téléphonie mobile depuis 2005, plus de la moitié des habitants de la planète ont à leur portée un accès aux technologies de l'information et de la communication, conformément à l'un des objectifs fixés lors du Sommet mondial, cette avancée étant d'autant plus précieuse qu'elle s'accompagne du lancement de nouveaux types de services et d'applications, notamment les prestations de santé ou les transactions par téléphonie mobile, le cybergouvernement, le commerce en ligne et les services en faveur du développement, susceptibles de favoriser grandement l'éclosion de la société de l'information ;

9. *Note avec une vive préoccupation* que de nombreux pays en développement ne disposent pas d'un accès abordable aux technologies de l'information et des communications et que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les techniques, notamment les technologies de l'information et des communications, ne s'est pas encore concrétisée, et souligne que les technologies, y compris celles de l'information et des communications, doivent être exploitées efficacement pour que soit réduite la fracture numérique ;

10. *Estime* que, si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits et qu'il faut s'attaquer d'urgence aux obstacles de taille qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, ainsi que les problèmes touchant la propriété, la normalisation et les transferts, et engage à cet égard toutes les parties concernées à fournir des ressources financières suffisantes aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, à leur transférer des technologies et à renforcer leurs capacités ;

11. *Prend note* de la croissance rapide des réseaux d'accès large bande, surtout dans les pays développés, et note avec préoccupation que, pour ce qui est de la disponibilité et du caractère abordable du large bande, ainsi que de la qualité des accès et du taux d'utilisation, le fossé numérique se creuse entre les pays à hauts revenus et les autres régions, les pays les moins avancés et l'Afrique dans son ensemble accusant un retard par rapport au reste du monde ;

12. *Constate* que la transition en cours vers un environnement de communication dominé par les technologies mobiles entraîne des changements significatifs dans les modèles commerciaux des opérateurs et qu'elle exige que l'on repense en profondeur l'utilisation individuelle et collective des réseaux et des appareils, ainsi que les stratégies mises en œuvre par les gouvernements et les moyens d'utiliser les réseaux de communication pour atteindre des objectifs de développement ;

13. *Constate également* que, malgré toutes les évolutions et les progrès observés à certains égards, dans de nombreux pays en développement les technologies de l'information et des communications et leurs applications restent inabordables pour la majorité de la population, surtout en zone rurale ;

14. *Note* que le nombre d'utilisateurs de l'Internet va croissant et que dans certains cas le fossé numérique change de nature et porte moins sur la disponibilité de l'accès que sur la qualité de celui-ci, et sur les informations et les savoir-faire que les utilisateurs peuvent obtenir et les bienfaits qu'ils peuvent en tirer, et estime à cet égard qu'il faut fixer les priorités pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications, avec des démarches novatrices, notamment multipartites, dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales ;

15. *Se réjouit* de la tenue du Sommet des hautes personnalités consacré au large bande, accueilli à Genève les 24 et 25 octobre 2011 par la Commission « le large bande au service du développement numérique », événement exceptionnel qui a rassemblé des décideurs de haut rang et encouragé des relations nouvelles et l'adoption de mesures de développement du large bande ;

16. *Remarque* que, si des jalons solides ont été posés pour renforcer les capacités en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications dans de nombreux domaines relatifs à la mise en place de la société de l'information, il faut continuer à s'efforcer de trouver des solutions aux difficultés que continuent de rencontrer notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, et attirer l'attention sur les retombées positives d'un meilleur développement des capacités aux niveaux des institutions, des organisations et des entités concernées par les technologies de l'information et des communications et les questions liées à la gouvernance d'Internet ;

17. *Considère* qu'il faut privilégier les politiques de renforcement des capacités et d'appui à long terme qui démultiplient les effets des activités et des initiatives menées aux niveaux national et local afin de fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement ;

18. *Constate* que des questions qui n'étaient pas centrales au cours des première et deuxième phases du Sommet mondial en 2003 et en 2005 continuent d'apparaître, telles que le potentiel des technologies de l'information et des communications dans la lutte contre le changement climatique, les réseaux sociaux, la virtualisation et l'informatique dématérialisée, la sauvegarde de la confidentialité des données en ligne et l'autonomisation et la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le cyberspace ;

19. *Réaffirme* l'importance des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications en tant qu'outil de suivi et d'évaluation de la fracture numérique entre les pays et au sein des sociétés, et outil d'information pour les décideurs qui sont chargés d'élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique, et souligne qu'il importe de normaliser et d'harmoniser les indicateurs et de faire en sorte qu'ils soient fiables et régulièrement mis à jour pour rendre compte du rendement, de l'efficacité, du coût et de la qualité des biens et services en vue de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications ;

Gouvernance d'Internet

20. *Réaffirme* le paragraphe 20 de sa résolution 2011/16 et la résolution 66/184 de l'Assemblée générale;

21. *Réaffirme également* les paragraphes 34 à 37 et 67 à 72 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁵;

Renforcement de la coopération

22. *Rappelle* que, dans la résolution 66/184, l'Assemblée générale a invité le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement à organiser, en marge de la quinzième session de la Commission, une réunion d'une journée qui serait publique, ouverte à tous et interactive, et à laquelle participeraient tous les États Membres et les autres parties intéressées, en particulier celles des pays en développement, y compris le secteur privé et la société civile, et les organisations internationales, en vue de trouver un terrain d'entente pour renforcer la coopération sur les questions de politiques publiques nationales concernant Internet conformément aux paragraphes 34 et 35 de l'Agenda de Tunis, et a prié le Secrétaire général de fournir des informations sur les résultats de cette réunion lorsqu'il établirait son rapport sur l'application et le suivi de ladite résolution;

23. *Prend note* des consultations ouvertes sur une coopération accrue pour le choix des politiques concernant Internet, convoquées par le Président de la Commission à Genève le 18 mai 2012;

24. *Décide* de transmettre, pour information, le rapport du Président de la Commission sur les résultats de ces consultations à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, tout en constatant qu'il n'y a pas eu de consensus sur l'exactitude et le caractère équilibré de la façon dont les vues exprimées lors de ces consultations ont été consignées dans ledit rapport;

Forum sur la gouvernance d'Internet

25. *Note* que le Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet a achevé sa tâche avec succès;

26. *Note avec satisfaction* le rapport du Groupe de travail⁶ et exprime sa gratitude à tous les membres du Groupe de travail pour le temps et les efforts précieux qu'ils ont consacrés à cette tâche, ainsi qu'à tous les États Membres et autres parties prenantes ayant contribué aux consultations;

La voie vers l'avenir

27. *Prie instamment* les entités des Nations Unies qui ne coopèrent pas encore activement à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et à son suivi de prendre, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, les mesures nécessaires pour s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et orientée vers le développement et contribuer à réaliser les

⁵ Voir A/60/687.

⁶ A/67/65-E/2012/48 et Corr.1.

objectifs de développement qui ont été arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire⁷ ;

28. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre, à titre prioritaire, les efforts qu'elles déploient pour réduire la fracture numérique, à mettre en pratique des stratégies cohérentes qui favorisent le développement du cybergouvernement, et à continuer de mettre l'accent sur des politiques et des applications en matière de technologies de l'information et des communications qui bénéficient aux pauvres, y compris l'accès au large bande au niveau local, afin de remédier à la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci ;

29. *Prie instamment* toutes les parties prenantes d'accorder la priorité au développement de démarches innovantes qui favoriseront l'accès universel à une infrastructure large bande abordable pour les pays en développement et l'utilisation de services large bande adaptés afin de créer une société de l'information solidaire, orientée vers le développement et axée sur l'être humain, et de réduire la fracture numérique ;

30. *Demande* aux organisations internationales et régionales de continuer à évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et de rendre compte périodiquement à ce sujet, l'objectif étant de créer des chances égales pour faciliter la croissance du secteur informatique dans les pays en développement ;

31. *Demande* à tous les pays de faire des efforts concrets pour respecter les obligations découlant du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁸ ;

32. *Appelle* les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et forums concernés, conformément aux textes issus du Sommet mondial, à examiner périodiquement et à faire évoluer les méthodes utilisées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, compte tenu des différents niveaux de développement et de la situation propre à chaque pays, et par conséquent :

a) Se félicite des travaux du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement ;

b) Demande au Partenariat de poursuivre ses travaux sur la mesure de l'impact de ces technologies, en particulier dans les pays en développement, en définissant des directives pratiques, des méthodes et des indicateurs ;

c) Prend note de la neuvième réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, tenue à Pailles (Maurice) du 7 au 9 décembre 2011, qui a aidé les gouvernements à collecter des données utiles au niveau national sur les technologies de l'information et des communications ;

d) Demande aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations et forums concernés d'étudier les conséquences de la conjoncture économique mondiale actuelle sur le déploiement des technologies de l'information et des

⁷ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁸ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

communications, notamment en matière de connexions large bande, et sur sa viabilité économique ;

e) Engage les gouvernements à collecter au niveau national les données pertinentes sur les technologies de l'information et des communications, à mettre en commun des informations sur les études de cas nationales, et à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de programmes d'échange visant à renforcer les capacités ;

f) Engage les organismes des Nations Unies et les autres organisations et forums concernés à promouvoir des études sur l'incidence des technologies de l'information et des communications sur la pauvreté, et à déterminer, pour des secteurs clefs, quelles sont les connaissances et aptitudes nécessaires pour assurer un impact accru ;

g) Demande aux partenaires de développement internationaux de fournir un appui financier afin de faciliter encore le renforcement des capacités et l'assistance technique dans les pays en développement ;

33. *Engage* la communauté internationale à contribuer volontairement à un fonds d'affectation spéciale créé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'appuyer les activités d'examen et d'évaluation du travail de la Commission concernant le suivi du Sommet mondial, tout en saluant avec gratitude l'appui financier fourni à ce fonds par les Gouvernements finlandais et suisse ;

34. *Prie* le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des recommandations figurant dans les résolutions du Conseil sur le bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre et la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial ;

35. *Prie instamment* le Secrétaire général de continuer à assurer le fonctionnement du Forum sur la gouvernance d'Internet et de ses structures en préparation de la septième réunion, qui doit se tenir à Bakou du 6 au 9 novembre 2012 et de ses futures réunions ;

36. *Constate* qu'il faut nommer le Conseiller spécial du Secrétaire général sur la gouvernance d'Internet et le Coordonnateur exécutif du Forum sur la gouvernance d'Internet ;

37. *Rappelle* le paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis, qui demande à l'Assemblée générale de procéder en 2015 à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et son paragraphe 106 aux termes duquel la mise en œuvre du Sommet et son suivi doivent faire partie intégrante du suivi intégré, par l'Organisation des Nations Unies, des grandes conférences des Nations Unies ;

38. *Rappelle également* le paragraphe 10 de la résolution 66/184 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé son rôle dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, examen qui aura lieu à la fin de 2015, comme le reconnaît le paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis, et a décidé d'examiner les modalités de cet examen à sa soixante-septième session ;

39. *Note* les consultations ouvertes du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information qui ont eu lieu sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et prend note du rôle de la Commission défini dans la résolution 2006/46 du Conseil économique et social, consistant à aider

le Conseil à assurer le suivi du Sommet à l'échelle mondiale, en particulier l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet ;

40. *Recommande*, sous réserve de la décision de l'Assemblée générale à ce sujet, de lancer un processus préparatoire approprié, s'inspirant de l'expérience acquise lors des deux phases du Sommet mondial, qui soit compatible avec le processus du Sommet mondial lui-même ;

41. *Note avec satisfaction* le rapport sur le bilan des activités du Sommet mondial, qui est un précieux instrument de suivi, après la conclusion de la phase de Tunis du Sommet mondial ;

42. *Réaffirme* qu'il importe de partager les pratiques optimales au niveau mondial et tout en saluant la qualité de l'exécution de projets et d'initiatives qui contribuent aux objectifs du Sommet mondial, encourage toutes les parties prenantes à proposer leurs projets comme candidats aux prix annuels du Sommet mondial, processus qui fait partie intégrante du bilan du Sommet mondial, tout en notant le rapport du Sommet sur les succès obtenus ;

43. *Salue* l'action que mène le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information en vue de l'intégration des recommandations contenues dans les documents issus du Sommet mondial, dans les directives révisées à l'intention des équipes de pays des Nations Unies en vue de la préparation des bilans communs de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment l'addition d'un élément relatif aux technologies de l'information et des communications au service du développement ;

44. *Constate* que les technologies de l'information et des communications contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et rappelle l'importance de la contribution du processus du Sommet mondial à la réalisation de ces objectifs.

*43^e séance plénière
24 juillet 2012*